

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/09/2026

Reçu en préfecture le 18/09/2026

Publié le

ID : 035-213502552-20260915-2026_54CM2-DE

Le quinze septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire

Date de la convocation : 09/09/2026 adressée par voie électronique le 10 septembre 2026 et affichée en mairie le même jour.

Nombre de conseillers en exercice : 15 ; Présents : 13 ; Votants : 15

Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, Armel DENIS, Nadège LESSIRARD, Betty CADOT, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.

Était absente : Mme Morgane MARZIN ayant donné procuration à Brigitte NICOLAS, M Fabien ALIX ayant donné procuration à Armel DENIS

N° 54-2026 AVENANT N°1 CONVENTION EFFACEMENT DE RÉSEAUX RUE DE L'ILE VERTE

Rapporteur : M Stéphane PRULHIÈRE, premier adjoint

M Stéphane PRULHIÈRE rappelle que la commune a signé en 2023 une convention initiale d'effacement des réseaux de la rue de l'île verte avec le Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine.

Le coût total prévu des travaux s'élevait alors à 240 371.60€ et le coût résiduel à la charge de la commune, après déduction des subventions était de **82 115.95€**.

Ces montants de participation étaient calculés par rapport à des coûts moyens des entreprises attributaires des marchés du Syndicat. Il s'avère que ces coûts moyens ne reflètent pas la réalité des coûts des opérations réalisées. Par ailleurs, lors du chantier, des travaux supplémentaires ont été réalisés.

Afin de tenir compte de ces modifications, un avenant est proposé avec une modification de la participation tel que précisé ci-dessous :

Travaux sur le réseau d'électricité basse tension

MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE T.T.C. 33 289.26 €

MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE T.T.C. 34 906.16 €

Travaux sur le réseau d'éclairage public

MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE T.T.C. 7 016.74 €

MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE T.T.C. 7 025.37€

Travaux sur les infrastructures de télécommunications

MONTANT ESTIME DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE T.T.C. 41 809.95 €

MONTANT DE LA PARTICIPATION DU BENEFICIAIRE T.T.C. 49 597.82 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'avenant n°1 de la convention d'effacement des réseaux de la rue de l'île verte ;

DONNE pouvoir au maire pour la signature des actes et pièces nécessaires.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS



Le maire,
Bernadette LETANOUX

